



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 88654

Texte de la question

M. Claude Bodin interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en charge par la sécurité sociale des chaussures orthopédiques dites thérapeutiques sur mesure. Une seule paire est remboursée par an mais, compte tenu du coût de cet appareillage, il lui demande, au regard de l'hygiène des pieds et des saisons, de porter à deux paires par an le remboursement annuel. Il la remercie de lui faire part de ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bodin](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88654

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10186

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)